

Bulletin officiel n° 44 du 2 décembre 2010

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

arrêté du 2-11-2010 (NOR : MENA1001029A)

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Nouvelle bonification indiciaire

Liste des emplois de chef de bureau, de division ou de département bénéficiaires à l'administration centrale des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

arrêté du 2-11-2010 (NOR : MENA1001027A)

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air
note de service n° 2010-220 du 12-11-2010 (NOR : MENE1028424N)

Actions éducatives

Opération Pièces jaunes 2011
note de service n° 2010-221 du 12-11-2010 (NOR : MENE1028435N)

Personnels

Formation continue

Actions destinées aux enseignants en fonction dans les établissements d'enseignement français à l'étranger - session 2011
note de service n° 2010-214 du 12-11-2010 (NOR : MENE1001034N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Liste nominative des représentants du personnel au CCHS du MEN compétent pour l'enseignement scolaire, chargé d'assister le CTP ministériel créé par l'arrêté du 22 novembre 1982

arrêté du 2-11-2010 (NOR : MENH1001025A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN compétente à l'égard du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire

arrêté du 19-10-2010 (NOR : MEND1001024A)

Nomination

Nomination, détachement et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Caen
arrêté du 8-11-2010 (NOR : MEND1001043A)

Nomination

Nomination, détachement et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz
arrêté du 8-11-2010 (NOR : MEND1001044A)

Nomination

Nomination et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Toulouse
arrêté du 8-11-2010 (NOR : MEND1001045A)

Nomination

Nomination, détachement et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble
arrêté du 8-11-2010 (NOR : MEND1001046A)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1001029A
arrêté du 2-11-2010
MEN - ESR - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'[arrêté du 23 mai 2006](#) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DE B1-2

Bureau des emplois fonctionnels et des carrières

Au lieu de : Cécile Bouvier

Lire : Danièle Carme, attachée principale d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, chef du bureau à compter du 1er novembre 2010.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 novembre 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le secrétaire général,
Pierre-Yves Duwoye

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Nouvelle bonification indiciaire

Liste des emplois de chef de bureau, de division ou de département bénéficiaires à l'administration centrale des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

NOR : MENA1001027A
arrêté du 2-11-2010
MEN - SAAM A1

Vu décret n° 91-1229 du 6-12-1991 modifié ; arrêté du 6-12-1991 modifié ; arrêté du 23-2-2007 modifié

Article 1 - L'annexe de l'arrêté du 23 février 2007 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

À compter du 1er juillet 2010 :

- **Au lieu de :** « Délégation à la communication - 2 emplois

Bureau de presse DELCOM 3

Bureau des affaires financières et des marchés publics DELCOM 8 »

- **Lire :** « Délégation à la communication - 2 emplois

Bureau de presse DELCOM 3

Bureau du web DELCOM 4 »

À compter du 23 juillet 2010 :

- **Au lieu de :** « Direction générale de l'enseignement scolaire - 5 emplois

Bureau du programme du second degré DGESCO B1-2

Bureau du programme vie de l'élève DGESCO B1-3

Bureau de la coordination et du contrôle de gestion DGESCO B1-4

Bureau de l'orientation DGESCO B2-1

Bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements DGESCO B3-3 »

- **Lire :** « Direction générale de l'enseignement scolaire - 5 emplois

Bureau de l'orientation et de l'insertion professionnelle DGESCO A1-4

Bureau du programme enseignement scolaire public du second degré DGESCO B1-2

Bureau du programme vie de l'élève DGESCO B1-3

Bureau de la synthèse budgétaire, des études et du contrôle de gestion DGESCO B12

Bureau des écoles et des établissements, de la vie scolaire, des relations avec les parents d'élèves et de la réglementation DGESCO B3-3 ».

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 2 novembre 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le secrétaire général,

Pierre-Yves Duwoye

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air

NOR : MENE1028424N
note de service n° 2010-220 du 12-11-2010
MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air, placée sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale depuis 1947, se déroulera **du mercredi 19 janvier au dimanche 13 février 2011**. Le dimanche 6 février 2011 sera une journée d'appel à la générosité sur la voie publique.

La campagne de solidarité et de citoyenneté de la JPA permet, chaque année, à près de 20 000 enfants et jeunes de partir en vacances. En France, près de 3 millions d'enfants de 6 à 19 ans n'ont pas accès au départ en vacances. Cette campagne est l'occasion pour les jeunes de prendre conscience des inégalités dans ce domaine et de mener une action concrète de solidarité vis-à-vis de leurs pairs. De l'école au lycée, les enseignants pourront sensibiliser leurs élèves à cette thématique en utilisant les outils pédagogiques de la JPA, et pourront, s'ils le souhaitent, s'associer à la campagne. Toutes les informations relatives à cette opération sont disponibles sur le site :

www.jpa.asso.fr/.

Les sommes recueillies sont gérées par les comités départementaux de la JPA. Elles permettent d'attribuer des aides au départ en classes de découvertes ou en accueils collectifs de mineurs. La JPA est agréée par le Comité de la charte du don en confiance, et les comptes de la campagne donnent systématiquement lieu à une information publique.

Afin de permettre une large participation de la communauté éducative, je vous remercie de bien vouloir relayer cette information dans votre académie. Je vous invite également à faire parvenir le matériel de la campagne aux écoles et aux établissements scolaires, en relation avec les comités départementaux de la JPA.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Opération Pièces jaunes 2011

NOR : MENE1028435N
note de service n° 2010-221 du 12-11-2010
MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Depuis 1995, le ministère de l'Éducation nationale est un partenaire actif de la campagne Pièces jaunes, organisée par la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France en faveur des enfants et des adolescents hospitalisés. Grâce à l'opération, la fondation répond aux demandes des équipes hospitalières des services pédiatriques et développe des centaines de projets qui améliorent les conditions d'hospitalisation des jeunes patients. Plus de 6 600 projets ont été financés depuis 1990.

L'opération Pièces jaunes 2011 se déroulera **du 5 janvier au 12 février 2011**.

Comme les années précédentes, les enseignants sont invités à devenir « classe solidaire » dans le cadre d'une démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté et de découverte de l'hôpital. L'opération constitue en effet une occasion privilégiée d'aborder de manière concrète les notions de fraternité et de solidarité qu'il est possible de développer à l'égard des enfants hospitalisés. Elle permet aussi de parler de l'hôpital aux enfants bien portants, pour leur permettre de mieux cerner cet univers souvent inconnu et de créer un premier lien avec leurs camarades hospitalisés. La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France adressera un courrier à toutes les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat pour informer les enseignants de l'opération et leur proposer d'y participer. Ces derniers pourront s'inscrire par le biais du coupon réponse ou par internet à l'adresse www.piecesjaunes.fr/ dès début décembre 2010.

Afin d'accompagner les enseignants dans leur démarche pédagogique, un dossier est conçu par « Textes et documents pour la classe » (TDC), revue du Centre national de documentation pédagogique. Il porte cette année sur les grands systèmes du corps humain. Il sera envoyé sur commande à toutes les classes solidaires à partir du mois de décembre 2010.

Par ailleurs, les enseignants peuvent consulter l'ensemble des ressources pédagogiques élaborées depuis 2007 sur le site dédié du CNDP : www.cndp.fr/piecesjaunes/

En plus du travail pédagogique réalisé en classe, l'ensemble des membres de la communauté éducative peut s'associer aux événements organisés dans toute la France et développer des initiatives pendant la campagne. Les enseignants peuvent, par ailleurs, informer les élèves et leur famille de la possibilité de retirer dans les bureaux de poste une tirelire pour y déposer des pièces.

Je vous remercie du concours que vous apporterez à la réussite de cette opération.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Personnels

Formation continue

Actions destinées aux enseignants en fonction dans les établissements d'enseignement français à l'étranger - session 2011

NOR : MENE1001034N
note de service n° 2010-214 du 12-11-2010
MEN - DGESCO/DEI

Texte adressé aux ambassadrices et ambassadeurs ; aux chefs de postes diplomatiques français à l'étranger

Le ministère de l'Éducation nationale, à la demande de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), organisera au cours des mois de mars et avril 2011 trois actions de formation continue à destination des personnes qui enseignent dans des établissements d'enseignement français à l'étranger.

D'une durée de dix jours chacune, ces actions doivent permettre la formation de soixante enseignants du premier degré d'une part, répartis à parité, selon leur zone de rattachement, entre les académies de Rouen et Rennes, et de cinquante enseignants du second degré d'autre part, dans l'académie de Créteil. Elles s'adressent aux enseignants non titulaires français ou étrangers et aux titulaires résidents qui exercent depuis plusieurs années dans des établissements d'enseignement français à l'étranger.

La formation proposée à ces enseignants constitue un moyen privilégié d'accompagner la mise en œuvre des orientations prioritaires de la politique éducative dans les établissements français à l'étranger et de contribuer ainsi au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde. Ces actions de formation viennent en complément des dispositifs mis en place dans les établissements avec le concours des académies partenaires. Les formateurs s'attacheront à prendre en compte les besoins des enseignants et à leur proposer des réponses adaptées au contexte dans lequel ils exercent leur mission. Ils leur fourniront des éléments d'analyse et de compréhension des évolutions du système éducatif et faciliteront les échanges avec des enseignants exerçant en France. Ils veilleront à mettre l'accent sur les priorités du ministère de l'Éducation nationale.

À l'issue de cette formation, un rapport de stage devra être remis au chef d'établissement et à l'académie d'accueil. Pour les enseignants du premier degré, un exemplaire de ce rapport sera transmis, en outre, à l'inspecteur de l'Éducation nationale en résidence.

I - Action de formation pour les enseignants du premier degré (enseignements pré-élémentaire et élémentaire)

1. Dates et lieux des stages

A. Stage dans l'académie de Rouen

Dates : du mardi 15 mars au jeudi 24 mars 2011, l'accueil des stagiaires sera assuré le lundi 14 mars au soir.

Public : Afrique australe - Océan indien, Afrique occidentale, Amérique centrale - Caraïbes, Amérique du Sud, Proche-Orient, Machrek.

B. Stage dans l'académie de Rennes

Dates : du mercredi 23 mars au vendredi 1er avril 2011, l'accueil des stagiaires sera assuré le mardi 22 mars au soir.

Public : Afrique orientale, Europe ibérique, orientale, scandinave et du Sud-Est, Madagascar.

2. Nombre de participants : 30 pour chacun des stages

3. Contenus et modalités

Au cours de la session de formation, les enseignants participeront à l'activité d'une classe. Ils seront amenés à préparer, avec l'enseignant référent, leur intervention et à analyser la séquence réalisée.

À cet effet, il leur sera proposé des travaux d'atelier permettant d'aborder les questions relatives aux évolutions de l'école élémentaire, notamment :

- l'apprentissage de la langue orale et écrite ;
- l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école ;
- la prise en charge pédagogique de la diversité des élèves et le rôle des évaluations nationales ;
- la littérature de jeunesse.

(Important : les enseignants du premier degré issus des autres zones ne pourront pas être accueillis cette année. Un stage pourra être organisé à leur attention ultérieurement).

II - Action de formation pour les professeurs de collège et de lycée (académie de Créteil)

1. Dates

Du mercredi 9 mars au vendredi 18 mars 2011, l'accueil des stagiaires sera assuré le mardi 8 mars au soir.

2. Public

Enseignants de collège et de lycée dans les disciplines suivantes : lettres, mathématiques, espagnol, sciences de la vie et de la Terre et conseillers principaux d'éducation.

3. Nombre de participants

50.

4. Contenus et modalités

La session de formation sera consacrée à l'actualisation des connaissances disciplinaires (à partir de l'analyse des programmes et des épreuves d'examen) ainsi qu'à l'analyse de pratiques professionnelles fondée sur l'observation de séquences d'enseignement. L'alternance entre apports théoriques et observations de pratiques visera, notamment, à parfaire les compétences des stagiaires en matière de préparation des enseignements et de conduite de classe.

III - Dépôt des candidatures

Les personnels qui désirent participer à l'une de ces actions de formation devront compléter une fiche de candidature téléchargeable sur le site suivant : www.aefe.fr/ (rubrique : le fonds documentaire ; titre : stages DGESCO).

Le candidat

- remettra une fiche papier en deux exemplaires à son chef d'établissement ;
- transmettra par courrier électronique, pour information, sa fiche de candidature à l'inspecteur de l'Éducation nationale de zone de résidence pour les personnels du premier degré.

Le chef d'établissement sera chargé :

- d'émettre un avis motivé sur chacune d'elles et de classer par ordre préférentiel l'ensemble des candidatures de son établissement, pour chacun des stages demandés ;
- de transmettre en un seul envoi l'ensemble des fiches de l'établissement, dans leur version papier, au conseiller de coopération et d'action culturelle.

Il appartiendra au conseiller de coopération et d'action culturelle :

- d'émettre un avis sur chaque fiche ;
- de classer toutes les fiches provenant des établissements de son pays de résidence, pour chacun des stages demandés, selon un ordre de priorité décroissant ;
- de transmettre ces fiches, en un seul envoi, aux deux destinataires indiqués ci-après :
 - . le ministère de l'Éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, département des relations européennes et internationales (DGESCO/DEI), 110, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP ;
 - . l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, service pédagogique, 19-21, rue du Colonel-Pierre - Avia - 75015 Paris.

Ces fiches devront parvenir au département des relations européennes et internationales (DGESCO/DEI) et à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour le **vendredi 17 décembre 2010**, délai de rigueur.

L'attention des autorités hiérarchiques est attirée sur les points suivants relatifs à l'examen des candidatures :

- priorité sera accordée aux enseignants n'ayant pas bénéficié récemment d'une formation et appelés à rester dans leurs fonctions ;
- pour ce qui concerne le premier degré, l'IEN de la zone géographique procédera au classement de toutes les candidatures des pays de sa zone selon un ordre de priorité décroissant ;
- les documents scannés ne pourront pas être pris en compte ;
- le non-respect des dates et instructions données ci-dessus entraînera le rejet des dossiers de candidature.

IV - Informations pour les candidats retenus

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) communiquera la liste des candidats retenus par télégramme circulaire à tous les postes diplomatiques concernés. Un programme détaillé de ces stages et des informations pratiques seront adressés par courrier électronique à chacun des stagiaires par l'académie organisatrice (d'où la nécessité de communiquer une adresse électronique dans la fiche de candidature).

V- Modalités de financement

Les frais de logistique, de transport, d'hébergement et de repas sont à la charge de l'AEFE. Les établissements devront faire l'avance des frais de transport de l'étranger jusqu'aux académies concernées. Ces frais seront remboursés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger dans des conditions qui seront précisées par télégramme diplomatique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Liste nominative des représentants du personnel au CCHS du MEN compétent pour l'enseignement scolaire, chargé d'assister le CTP ministériel créé par l'arrêté du 22 novembre 1982

NOR : MENH1001025A
arrêté du 2-11-2010
MEN - DGRH C1-3

Vu décret n° 82-453 du 28-5-1982 modifié, notamment articles 40 à 42 ; arrêté du 19-4-1984 modifié ; arrêté du 28-4-2010 ; arrêté du 22-6-2010 ; demande du 29-9-2010 présentée par la CFDT

Article 1 - L'article 1 de l'[arrêté du 22 juin 2010](#) susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Confédération française démocratique du travail (CFDT)

- Représentant titulaire

Au lieu de : « Monsieur Joseph Auger »,

Lire : « Christophe Huguel »

- Représentant suppléant

Au lieu de : « Guy Poupin »,

Lire : « Monsieur Joseph Auger »

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

Fait à Paris, le 2 novembre 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte parole du Gouvernement,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAPN compétente à l'égard du corps des conseillers d'administration scolaire et universitaire

NOR : MEND1001024A
arrêté du 19-10-2010
MEN - DE B2-1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 83-1033 du 3-12-1983 modifié ; décret du 15-10-2010 ; arrêté du 5-12-1994 modifié ; arrêté du 3-1-2008 modifié ; arrêté du 13-10-2010

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'[arrêté du 3 janvier 2008](#) modifié susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qu'elles concernent les représentants de l'administration :

Représentants titulaires

Au lieu de : Roger Chudeau, directeur de l'encadrement

Lire : Madame Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement

Représentants suppléants

Au lieu de : Catherine Daneyrole, chef de service, adjointe au directeur de l'encadrement

Lire : Éric Bernet, chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines

Au lieu de : Madame Michèle Rousset, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement

Lire : Claudine Mesclon, sous-directrice du recrutement et de la gestion des carrières

Le reste sans changement.

Article 2 - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 octobre 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général,

Pierre-Yves Duwoye

Mouvement du personnel

Nomination

Nomination, détachement et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Caen

NOR : MEND1001043A
arrêté du 8-11-2010
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 8 novembre 2010, Pierre Jaunin, conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, précédemment détaché dans l'emploi d'administrateur de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Rouen, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Caen, pour une première période de quatre ans, du 2 novembre 2010 au 1er novembre 2014.

Mouvement du personnel

Nomination

Nomination, détachement et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz

NOR : MEND1001044A
arrêté du 8-11-2010
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 8 novembre 2010, madame Michèle Joliat, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe, précédemment détachée dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Caen est nommée et détachée dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz, pour une première période de quatre ans, du 2 novembre 2010 au 1er novembre 2014.

Mouvement du personnel

Nomination

Nomination et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Toulouse

NOR : MEND1001045A
arrêté du 8-11-2010
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 8 novembre 2010, Jean Pierre, premier conseiller de chambre régionale des comptes, précédemment détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Strasbourg, est nommé dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Toulouse, pour une première période de quatre ans, du 2 novembre 2010 au 1er novembre 2014.

Mouvement du personnel

Nomination

Nomination, détachement et classement dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble

NOR : MEND1001046A
arrêté du 8-11-2010
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 8 novembre 2010, monsieur Dominique Martiny, conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, précédemment détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Grenoble, pour une première période de quatre ans, du 2 novembre 2010 au 1er novembre 2014.